

C'est une famille soucieuse et bigarrée,
De 12 personnes d'horizons et de culture variés,
Qui s'assoit autour d'une grande table.
La douzaine d'homme et de femmes reste silencieuse.
Elle sort d'une audience difficile,
Et chacun a du mal à prendre ses marques,
A trouver sa chaise,
A s'asseoir pour se mettre au travail.
Ce travail ? Une discussion, imposée par cette réunion familiale un peu spéciale,
Des mots ? Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots.
Pour arriver à un accord.
Cette famille de 12, non, ce ne sont pas les 12 apôtres du Christ.
Ce ne sont pas non plus les excellents secrétaires de la conférence.
Les 12 personnes dont je vous parle ont été tirées au sort, une sorte de famille
recomposée par le hasard,
Et rien ne dit qu'ils vont réussir à se supporter, assez pour dialoguer, et
finalement condamner ou acquitter.
La délibération des jurés, ce secret de famille fait songer l'avocat qui vient de
plaider devant elle.

Cette famille là m'intéresse d'autant plus aujourd'hui que l'accusée,...

C'est mon arrière grand-tante.

Oui, vous savez, vous avez tous une vieille tante, ou un membre de la famille qui vous fait souffrir et que vous ne supportez plus.

Oui, une vieille tante provinciale, abandonnée,

Une ancienne hippie un peu folle,

Celle qui s'est amusée toute sa jeunesse à brûler la vie par les deux bouts,

et qui consacre toute sa retraite à ennuyer tout le monde,

en se plaignant que vous n'allez jamais la voir,

que vous la regretterez quand elle sera morte.

Mais quand vous lui rendez visite, elle raconte toujours les mêmes histoires, des sordides secrets de famille.

C'est grâce à elle que vous savez que vous n'avez pas été l'enfant de l'amour,

Mais l'objet d'un sombre chantage de votre mère à votre père :

Tu me fais un enfant, ou je te quitte.

Ah, la famille, ses histoires, ses secrets, ses tares qui vous minent et vous désabusent, que vous ne supportez plus !

Oui, vous ne croyez plus en l'amour, et c'est la faute de la famille et de votre vieille tante.

Ces derniers temps, elle m'appelait tous les jours, c'est-à-dire autant que d'habitude.

Mais elle insistait pour demander un conseil juridique.

Je prétextais ne rien connaître au droit des successions, pour ne pas aller la voir.

C'est vrai : Je n'avais qu'un lointain lien de famille avec elle. Je ne voyais pas pourquoi j'aurais dû la souffrir.

Un jour, ce n'est pas elle, mais un officier de police qui m'a appelé.

Ma vieille tante est en garde à vue.

On lui reproche une tentative d'homicide,...

Au préjudice de mon vieil oncle, d'une jeune femme et de 38 touristes japonais.

Elle avait suivi son vieux mari et sa jeune nièce à la fête foraine. Elle ne pouvait plus supporter leur complicité.

Alors elle a attendu que les deux soient au sommet de la grande roue,

Pour tenter de déboulonner l'attraction,

Pour que la grande roue, soumise à la force d'attraction, roule, roule loin, très loin...

Je suis allée la voir au commissariat.

Ma vieille tante m'a reproché de l'avoir plantée, de ne pas l'avoir écoutée plus tôt.

Le conseil juridique qu'elle me demandait était précisément celui de savoir comment se débarrasser de son vieux mari, sans risque.

En sortant de l'entretien, dans la cellule d'à côté, j'ai entr'aperçu un professeur de droit civil, parisien, bien connu, qui avait manifestement tenté se reconvertir dans le pénal.

Il était, lui aussi, retenu en garde à vue, pour complicité.

Il passait son temps, dépité, à marmonner, la tête entre ses mains :

« j'ai le droit de garder le silence, c'est un bien immatériel, il m'appartient.

La cause de leur contrat était licite, oui, d'après ma consultation,

[ma vieille tante consulte beaucoup, et même des professeurs de droit]

Déboulonner la grande roue n'était pas constitutif d'une infraction.

Rassurez-vous, le professeur a été libéré, il n'existe pas de complicité passive en droit pénal.

Le jour de l'audience, j'étais cité comme témoin, afin de déterminer si ma tante était bien piquée.

La cour était loin, j'ai voulu emprunter la voiture de mon père.

File moi les clés de l'audi ! lui ai-je dit.

File moi les clés de l'audi !

Mais il a refusé ! Papy fait de la résistance !

Il ne voulait pas me prêter les clés de sa berline allemande.

M. Le Bâtonnier, vous vous associez certainement à ma souffrance.

J'ai essayé d'éduquer mon père,

De lui faire goûter le bonheur de la transmission de ses biens.

Je ne voulais qu'un prêt de courte durée...mais je n'ai rien obtenu.

A ma demande, cet homme d'apparence distinguée, aux savantes lectures bibliques, s'est enflammé à la seule idée de me prêter sa...caisse.

Je ne peux vous répéter sa réponse, la décence m'en empêche.

Mais voilà qui fait réfléchir.

La transmission de biens, depuis toujours, se réalise de père en fils,

Mais sans doute, plus facilement à cause de mort.

Si la transmission du bien s'assure après la mort,

C'est bien sûr parce qu'elle s'opère souvent...

... contre la volonté du donateur.

Mais une fois mort, celui-ci ne peut plus s'y opposer !

Alors, je profite de la présence d'un éminent civiliste pour le dire, haut et fort :

Je suis contre les successions !

Et pas seulement les droits de successions et autres frais de transmission du bien.

De nos jours, il faut le dire, les vieux tardent à mourir,

85, 90, 95, 100 ans, Alzheimer et Parkinson, et puis quoi encore ?

Faudra-t-il que j'attende d'avoir 60 ans pour conduire une allemande ?

Non ! Mes chers concitoyens, il faut voter une loi nouvelle, forte et impérative,

Qui obligera chacun à transmettre tous ses biens aux enfants de 18, ou 20 ans, au plus.

Après quoi, les vieux pourront prendre le temps de mourir.

Oh, ne me regardez pas ainsi, avec cet air de reproche.

Vous le savez aussi, si l'argent ne fait pas le bonheur,

Le bien non plus.